

Programme d'actions 2011 - Première tranche

Rapport n° CP/2011/372

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Membre du Sycoparc et signataire de la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), le Conseil Général participe aux missions du Parc au travers d'une subvention annuelle de fonctionnement et d'un fonds de soutien pour l'accompagnement du programme d'actions annuel.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une tranche de subvention au titre du programme 2011 en conformité avec la convention d'objectifs régissant les relations entre le Département et le Sycoparc pour la période 2010-2012.

Comme chaque année, le Sycoparc sollicite la participation du Département à son programme d'actions. Approuvé par le comité syndical du Parc, il s'inscrit dans les orientations majeures de la convention d'objectifs entre le Département et le Sycoparc et comporte quatre actions :

- la poursuite de la politique mutualisée de valorisation des patrimoines bâtis, à travers deux postes d'architectes conseil embauchés par le Sycoparc et mis à disposition de huit communautés de communes (Pays de Hanau, Pays de la Petite-Pierre, Région de Saverne, Alsace Bossue, Pays de Niederbronn les Bains, Sauer-Pechelbronn, Pays de Wissembourg, Sultzerland) ;
- dans le cadre de la mission « espaces ouverts et vergers », le financement d'un poste chargé d'animer le programme agro-environnemental sur le territoire du Parc, de préserver la qualité des cours d'eau et des zones humides, d'assurer le maintien et le développement des vergers traditionnels à hautes tiges ;
- la création d'un site internet pour la Maison de l'Eau et de la Rivière afin de doter cette structure d'éducation à l'environnement d'un nouvel outil de communication et d'information ;
- l'édition du carnet du Parc qui constitue le principal guide pour la découverte des richesses patrimoniales du Parc par les habitants et les visiteurs.

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 41 262 € qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission du développement des territoires

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14997	65-65737-738	262 000,00 €	41 545,70 €	41 462,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Parc Naturel des Vosges du Nord des subventions d'un montant total de 41 462 € au titre de son programme d'actions 2011, conformément au tableau annexé.

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL